



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 059-215903832-20250327-DEL_25_16-BF

SLOW

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2025

VILLE DE MARLY



Préambule

L'article L.2313-1 du Code Général des collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce rapport a vocation à synthétiser et rendre accessibles les données budgétaires issues des maquettes réglementaires imposées par le cadre légal des différentes instructions budgétaires. L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT) impose la réalisation d'une note brève et synthétique retraçant les informations essentielles du budget primitif 2025.

Le budget 2025 concrétise les orientations de la municipalité dans la continuité des informations contenues dans le rapport d'orientations budgétaires.

La trajectoire financière retenue et une gestion rigoureuse permettent d'appréhender le contexte économique qui nécessite toutefois d'établir des choix forts et cohérents de gestion.

Les projets d'investissements seront poursuivis. La volonté de continuer à renforcer une attractivité favorisera l'amélioration du cadre de vie.

1 Le contexte économique et financier

Le budget 2025 reprend les grandes lignes du rapport sur les orientations budgétaires présentées au Conseil Municipal du 05 mars 2025 et est construit en tenant compte des éléments du contexte national, et notamment de la Loi de Finances pour 2025.

Le budget prévisionnel d'une commune doit répondre au principe d'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté en termes identiques.

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste une priorité afin de préserver notre capacité d'autofinancement et de maintenir un montant de dépenses d'équipements correspondant aux besoins de la commune.

En 2025, la commune maintiendra son choix de faire face à ses dépenses tout en diminuant ses taux d'imposition et en privilégiant des mesures d'économies internes et structurelles. En l'absence du recours à l'augmentation du taux de fiscalité locale, chaque économie possible sera mobilisée pour maintenir la dépense et l'action utile au service des habitants. Cela continue de passer par la maîtrise de la masse salariale et des dépenses courantes.

2 Le budget primitif 2025

2.1 Priorités du budget

Le budget 2025 s'appuie sur les orientations suivantes :

- Contenir les dépenses de fonctionnement en garantissant le niveau de service
- Phase de finalisation des projets en cours et démarrage des nouveaux grands projets
- Maintenir une forte capacité d'autofinancement
- Poursuivre la baisse des taux d'impositions des ménages

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste une priorité afin de préserver notre capacité d'autofinancement et de maintenir un montant de dépenses d'équipements correspondant aux besoins de la commune.

2.2 L'équilibre du budget primitif 2025

Le budget 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à 42 764 878,65 € et se répartit comme suit :

- Section de fonctionnement : 19 197 013,36 € (- 2,26% par rapport au BP2024)
- Section d'investissement : 23 567 865,29 € (+28,70% par rapport au BP2024)

3 Section de fonctionnement

3.1 Les dépenses de fonctionnement

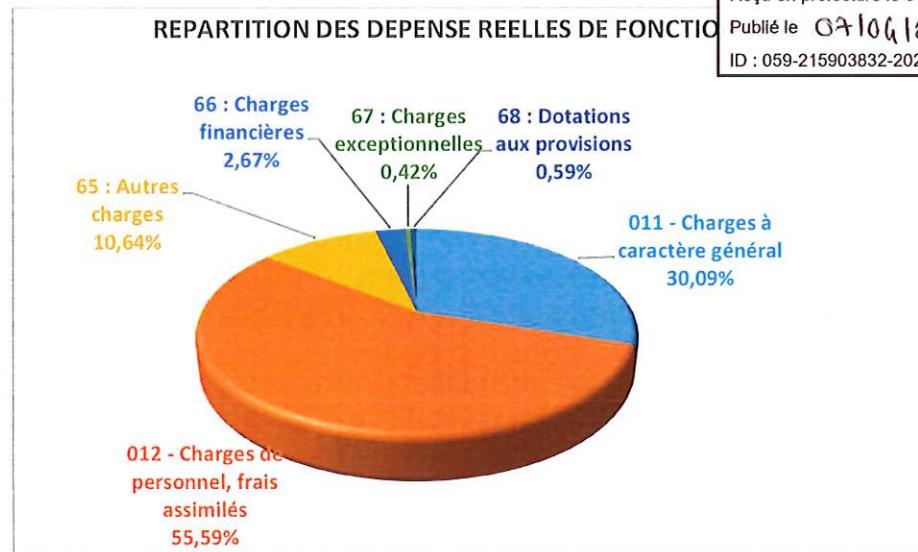
La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 19 197 013,36 €. Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 14 357 465,85 € (soit -2,26 % par rapport au BP2024) et sont financées par des recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 19 185 523,36 € (soit – 2,26 % par rapport au BP 2024) ; dégageant ainsi une épargne brute de 4 828 047,51 €.

Chapitres	BP2020	BP2021	BP2022	BP2023	BP2024	BP2025	Variation BP2025/BP2024
011 - Charges à caractère général	3 918 720,00 €	3 612 173,68 €	3 716 973,09 €	5 083 192,38 €	4 352 240,00 €	4 319 475,85 €	-0,75%
012 - Charges de personnel, frais assimilés	9 032 100,00 €	8 890 000,00 €	8 294 095,21 €	8 044 547,05 €	8 525 650,40 €	7 981 493,00 €	-6,38%
022 Dépenses imprévues	770,24 €						
65 : Autres charges	896 553,59 €	1 135 260,00 €	1 247 830,89 €	1 162 863,44 €	1 283 259,00 €	1 527 953,00 €	19,07%
66 : Charges financières	334 003,60 €	304 096,91 €	254 965,82 €	376 151,74 €	335 539,71 €	383 844,00 €	14,40%
67 : Charges exceptionnelles	49 662,00 €	22 510,00 €	26 750,00 €	28 510,00 €	35 000,00 €	59 700,00 €	70,57%
68 : Dotations aux provisions		40 007,40 €	220 000,79 €	322 441,05 €	320 000,00 €	85 000,00 €	-73,44%
TOTAL DEPENSE RELLE DE FONCTIONNEMENT	14 231 809,43 €	14 004 047,99 €	13 760 615,80 €	15 017 705,66 €	14 851 689,11 €	14 357 465,85 €	-3,33%
023 Virement à la section d'investissement	1 496 460,46 €	1 697 869,36 €	3 205 394,56 €	2 535 471,71 €	4 516 639,96 €	4 480 626,61 €	-0,80%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 408,14 €	336 622,33 €	331 780,86 €	245 999,64 €	272 640,00 €	358 920,00 €	31,65%
TOTAL DEPENSE ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 846 868,60 €	2 034 491,69 €	3 537 175,42 €	2 781 471,35 €	4 789 279,96 €	4 839 546,61 €	1,05%
TOTAL DEPENSE DE FONCTIONNEMENT	16 078 678,03 €	16 038 539,68 €	17 297 791,22 €	17 799 177,01 €	19 640 969,07 €	19 197 012,46 €	-2,26%

Concernant le chapitre 011 l'enveloppe budgétaire de 2025 est en légère baisse de 1,40 % de BP à BP notamment dû à l'ajustement des dépenses énergétiques par rapport au CA2024.

Les charges de personnel connaissent quant à elles une diminution de 6,38 % par rapport au BP2024.

Les charges financières inscrites au BP 2025 sont en augmentation car elles comprennent les prévisions des intérêts des emprunts qui seraient réalisés.



3.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 2,32 % par rapport au BP2024.

Chapitres	BP2020	BP2021	BP2022	BP2023	BP2024	BP2025	Variation BP2025/BP2024
002 Résultat de fonctionnement reporté	736 572,03 €	887 992,00 €	1 921 636,50 €	3 023 305,67 €	3 650 609,44 €	3 287 140,23 €	-9,96%
013 - Atténuations de charges	111 000,00 €	39 744,00 €	180 000,00 €	126 000,00 €	50 431,72 €	42 300,00 €	-16,12%
70 - Produits services, domaine et ventes div	553 350,00 €	386 758,68 €	484 217,00 €	566 634,02 €	702 470,00 €	568 580,00 €	-19,06%
73 - Impôts et taxes	9 236 432,00 €	9 141 121,00 €	9 392 575,00 €	8 848 957,00 €	2 549 383,00 €	2 534 213,00 €	-0,60%
731 Fiscalité locale					7 369 708,00 €	7 270 433,13 €	-1,35%
74 - Dotations et participations	5 248 567,00 €	5 302 487,00 €	5 024 718,00 €	5 149 546,29 €	5 249 507,40 €	5 379 826,00 €	2,48%
75 - Autres produits de gestion courante	110 820,00 €	72 000,00 €	72 707,72 €	63 545,00 €	42 741,51 €	63 021,00 €	47,45%
76 - Produits financiers							
77 - Produits exceptionnels	31 937,00 €	16 500,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €	200,00%
78 - Reprises provisions semi-budgétaires				4 222,00 €	21 118,00 €	25 000,00 €	18,38%
TOTAL RECETTE REELLE DE FONCTIONNEMENT	16 028 678,03 €	15 846 602,68 €	17 105 854,22 €	17 797 209,98 €	19 640 969,07 €	19 185 513,36 €	-2,32%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €	191 937,00 €	191 937,00 €	1 967,03 €		11 500,00 €	
TOTAL RECETTE ORDRE DE FONCTIONNEMENT	50 000,00 €	191 937,00 €	191 937,00 €	1 967,03 €	- €	11 500,00 €	
TOTAL RECETTE DE FONCTIONNEMENT	16 078 678,03 €	16 038 539,68 €	17 297 791,22 €	17 799 177,01 €	19 640 969,07 €	19 197 013,36 €	-2,26%

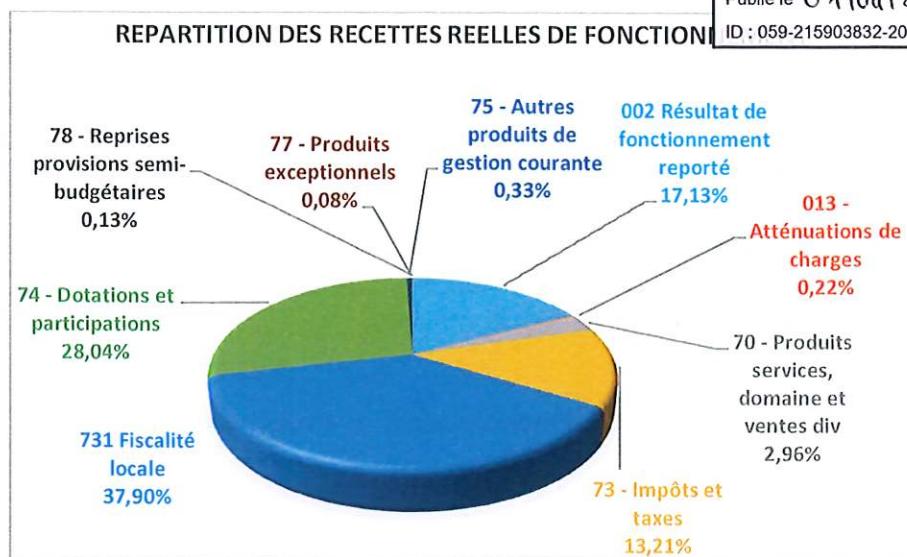
Les produits prévisionnels des services et du domaine s'établissent à 568 580 € et comprennent principalement les redevances des services éducatifs, culturels, le remboursement de la mise à disposition de personnel communal au centre-sociaux culturel, les redevances d'occupation du domaine public.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » s'élève à 2 534 213 € et concerne l'attribution de compensation, les fonds de péréquation et la dotation de solidarité communautaire. La nomenclature M57 introduit le chapitre 731 « fiscalité locale » qui s'élève à 7 270 433,13 € et comprend les produits de la fiscalité directe locale ainsi que les différentes taxes perçues.

Le chapitre 74 concerne les dotations et participations qui s'élèvent quant à elles à 5 379 826 € (soit +2,48 % par rapport au BP 2024) dont 3 998 696 € issus de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Ce chapitre comprend également le FCTVA ainsi que les autres dotations versées (CAF, allocations compensatrices, dotation de recensement...).

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » s'élève à 63 021 € et comprend les redevances et loyers perçus par la commune.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la section de fonctionnement dégage un viement de 4 480 626,61 € au profit de la section d'investissement.



4 La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme.

4.1 Les dépenses d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 23 567 865,29 €.

Les dépenses d'équipement progressent de 11,37 % par rapport au BP 2024.

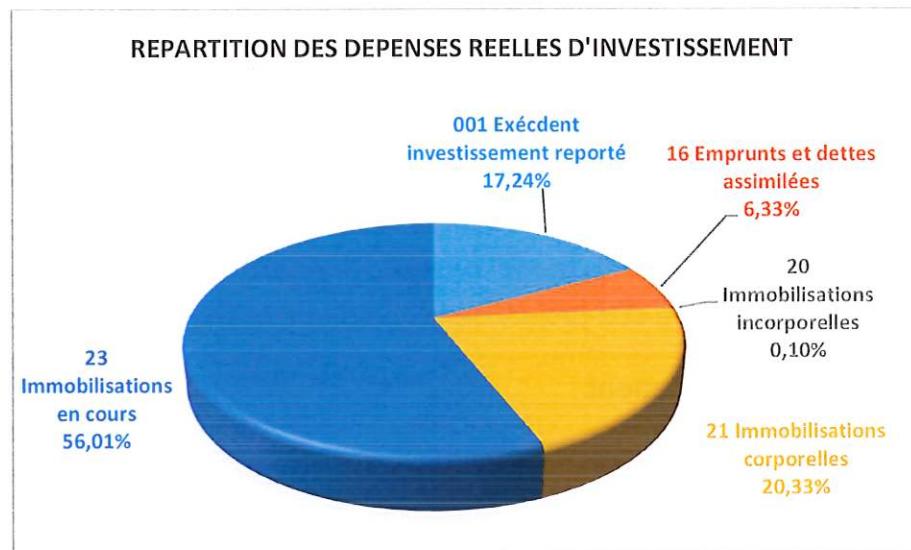
Chapitres	BP2020	BP2021	BP2022	BP2023	BP2024	BP2025+RAR	Variation BP2025/BP2024
001 Excéder investissement reporté	1 268 858,96 €	1 765 366,32 €	648 132,66 €	844 998,07 €	1 375 685,14 €	3 916 810,86 €	184,72%
10 Dotations, fonds divers et réserves							
16 Emprunts et dettes assimilées	821 550,00 €	850 161,00 €	902 216,01 €	1 500 000,00 €	1 222 725,40 €	1 437 282,00 €	17,55%
20 Immobilisations incorporelles	64 830,00 €	27 528,00 €	15 000,00 €	14 300,00 €	14 268,00 €	22 000,00 €	54,19%
204 - Subventions d'équipement versées							
21 Immobilisations corporelles	638 331,00 €	988 874,19 €	2 226 259,94 €	2 974 923,88 €	2 147 618,72 €	4 618 003,43 €	115,03%
23 Immobilisations en cours	2 127 732,00 €	1 850 068,26 €	3 858 948,07 €	7 800 962,49 €	13 431 786,57 €	12 725 953,00 €	-5,25%
4581 Opérations sous mandat							
TOTAL DEPENSE REELLE D'INVESTISSEMENT	4 921 301,96 €	5 603 516,59 €	7 650 556,68 €	13 135 184,44 €	18 192 083,83 €	22 720 049,29 €	24,89%
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	1 937,00 €	1 937,00 €	191 937,00 €	1 967,03 €		11 500,00 €	
041 Opérations patrimoniales	91 838,00 €					120 000,00 €	836 316,00 €
TOTAL DEPENSE ORDRE D'INVESTISSEMENT	93 775,00 €	1 937,00 €	191 937,00 €	1 967,03 €	120 000,00 €	847 816,00 €	606,51%
TOTAL DEPENSE D'INVESTISSEMENT	5 015 076,96 €	5 605 453,59 €	7 842 493,68 €	13 137 151,47 €	18 312 083,83 €	23 567 865,29 €	28,70%

Outre le remboursement en capital de la dette pour 1 437 282 €, une enveloppe de plus de 15M € (dont 341 491,01 € de restes à réaliser) est consacrée aux travaux et aux achats d'équipements qui seront répartis de la façon suivante :

- les investissements utilisés dans le cadre d'opération d'entretien, de maintenance, de renouvellement de matériel, d'achat de véhicules.
- La poursuite des opérations de 2024 telles que :
 - o La construction du groupe scolaire Hélène Carrère d'Encausse,
 - o La mise en place de la vidéoprotection,
 - o L'aménagement de la rue Jean Jaurès et de la route de Préseau,
 - o La création du parc urbain de la Rhônelle,
 - o L'aménagement des espaces publics de la Briquette,
 - o L'aménagement du cimetière,

- Les nouvelles opérations telles que :

- o L'aménagement de la ruelle Dufour,
- o La création du cimetière animalier,
- o L'aménagement des futurs locaux de la police municipale,
- o Un programme de rénovation des voiries communales
- o L'aménagement de la rue du 19 mars 1962
- o Des travaux d'éclairages dans les équipements sportifs
- o L'aménagement du parc des bucherons



4.2 Les recettes d'investissement

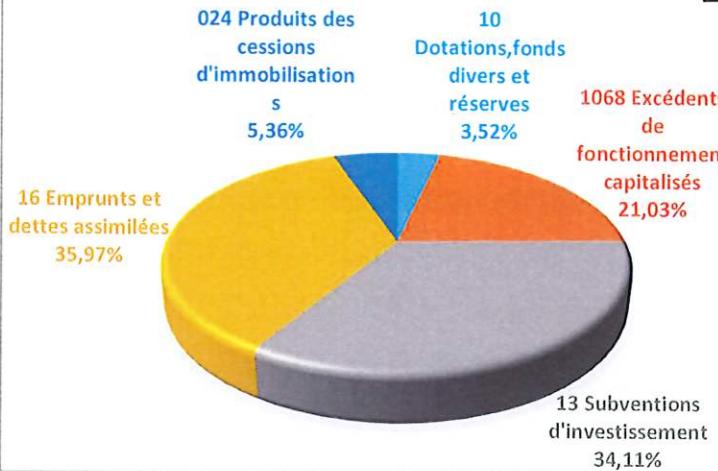
Les dépenses d'investissement sont équilibrées en recettes par l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement), le produit des cessions, la taxe d'aménagement et les amendes de police, le FCTVA, les subventions et le recours à l'emprunt.

Les subventions notifiées à percevoir sont en augmentation (+ 23,13 % par rapport au BP2024) et comprennent notamment 4 751 832 € pour le Groupe scolaire Hélène Carrère d'Encausse, 204 232 € pour la Vidéoprotection et 495 045 € de restes à réaliser.

Un emprunt de 6 436 221 € serait mobilisé pour les dépenses d'équipement.

Chapitres	BP2020	BP2021	BP2022	BP2023	BP2024	BP2025+RAR	Variation BP2025/BP2024
10 Dotations,fonds divers et réserves	351 689,40 €	500 000,00 €	438 000,00 €	228 216,10 €	479 799,21 €	630 000,00 €	31,30%
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	1 615 658,96 €	1 637 894,11 €	1 401 899,30 €	1 058 999,11 €	3 001 216,75 €	3 763 256,87 €	25,39%
13 Subventions d'investissement	1 100 700,00 €	942 131,91 €	962 368,96 €	3 298 414,91 €	4 956 237,91 €	6 102 774,00 €	23,13%
16 Emprunts et dettes assimilées			139 317,06 €	600 000,00 €	5 000 000,00 €	4 000 000,00 €	6 436 221,81 € 60,91%
024 Produits des cessions d'immobilisations	2 642,00 €	230 100,00 €	903 050,00 €	770 050,00 €	830 550,00 €	959 750,00 €	15,56%
4582 Opérations sous mandat		121 518,82 €					
23 - Immobilisations en cours					65 000,00 €		-100,00%
27 Autres immobilisations financières					70 000,00 €		-100,00%
TOTAL RECETTE REELLE D'INVESTISSEMENT	3 070 690,36 €	3 570 961,90 €	4 305 318,26 €	10 355 680,12 €	13 402 803,87 €	17 892 002,68 €	33,49%
021 Virement de la section de fonctionnement	1 496 460,46 €	1 697 869,36 €	3 205 394,56 €	2 535 471,71 €	4 516 639,96 €	4 480 626,61 €	-0,80%
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 408,14 €	336 622,33 €	331 780,86 €	245 999,64 €	272 640,00 €	358 920,00 €	31,65%
041 opérations patrimoniales	97 518,00 €				120 000,00 €	836 316,00 €	596,93%
TOTAL RECETTE ORDRE D'INVESTISSEMENT	447 926,14 €	336 622,33 €	331 780,86 €	245 999,64 €	392 640,00 €	5 675 862,61 €	1345,56%
TOTAL RECETTE D'INVESTISSEMENT	3 518 616,50 €	3 907 584,23 €	4 637 099,12 €	10 601 679,76 €	13 795 443,87 €	23 567 865,29 €	70,84%

REPARTITION DES RECETTES REELLES D'INVESTIMENT



5 L'imposition directe locale

L'Etat revalorise chaque année les valeurs locatives cadastrales, pour 2025, les bases fiscales augmenteront de 1.7 %. La municipalité, quant à elle, décide de poursuivre la baisse des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les taux communaux ont évolué de la manière suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties diminue de 1.94 % Le produit fiscal attendu s'élèverait à 5 808 767 euros.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TFPB	54,47%	53,47%	52,47%	51,47%	50,47%	49,47%

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties serait maintenu à 70.31 % Le produit fiscal attendu s'élèverait à 43 733 euros.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TFPNB	74,31%	73,31%	72,31%	71,31%	70,31%	70,31%

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :

Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) s'élevait à 23.11 % en 2019. Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires diminue de 4.52 %. Le produit fiscal attendu s'élèverait à 49 893 euros.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
THRS				22,11%	21,11%	20,11%

6 L'emprunt

La commune dispose actuellement de 12 emprunts dont le PPP (Partenariat Public Privé : éclairage public).

Fiche	Banque	Indice	Méthode d'amortissement	Durée(A)	Encours	Date éch.	Taux éch.
000062	Société Générale	Taux Structuré	Amortissement progressif	20	246 916,37	30/06/2025	3,395
10002341761	Crédit Agricole	Taux Fixe	Echéance constante	15	1 082 497,20	10/02/2025	1,73
201802039	Caisse d'Alloc. Familiales	Taux Fixe	Amortissement constant	10	97 521,93	01/03/2025	0
4369339	Caisse d'Epargne	Taux Fixe	Echéance constante	15	183 540,04	25/03/2025	2,
Lot 1 Ream	Caisse Française de Financement Local	Taux Fixe	Amortissement progressif	11	987 164,76	01/03/2025	4,19
MIN510512E	La Banque Postale	Taux Fixe	Echéance constante	15	701 221,74	01/03/2025	1,85
MON2832771	Arkéa Banque	Taux Fixe	Echéance constante	12	384 605,99	01/04/2025	3,95
MON5225151	La Banque Postale	Taux Fixe	Amortissement constant	15	850 000,00	01/04/2025	1,35
MON5462781	La Banque Postale	Taux Fixe	Amortissement constant	20	1 425 000,00	01/04/2025	4,04
MON5496871	La Banque Postale	Taux Fixe	Amortissement constant	20	2 500 000,00	01/04/2025	3,39
PPP	PPP Eclairage ville de Marly	Taux Fixe	Echéance constante	14	417 130,35	31/12/2025	2,97
Refin-Lot 2	Caisse Française de Financement Local	Taux Structuré	Amortissement progressif	19	980 167,82	01/03/2025	4,46
Total					9 855 766,20		

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 est de 9 855 766,20 € soit 815,33€/habitant (moyenne nationale de la strate : 820 € par habitant).